

REHABILITATION PARTIELLE DU SITE

PLANNING ENVELOPPE DES TRAVAUX

N°	Nom de la tâche	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15
1	Préparation Chantier	Préparation Chantier														
2	Lot 01 - Démolition / Gros OEuvre / VRD	Lot 01 - Démolition / Gros OEuvre / VRD														
3	Lot 02/1 - Charpente Bois	Lot 02/1 - Charpente Bois														
4	Lot 02/2 - Charpente métallique	Lot 02/2 - Charpente métallique														
5	Lot 03 - Couverture / Etanchéité / Zinguerie	Lot 03 - Couverture / Etanchéité / Zinguerie														
6	Lot 04 - Menuiserie extérieure / Serrurerie / Bardage	Lot 04 - Menuiserie extérieure / Serrurerie / Bardage														
7	Lot 05 - Menuiserie intérieure	Lot 05 - Menuiserie intérieure														
8	Lot 06 - Plâtrerie / Isolation / Faux plafonds	Lot 06 - Plâtrerie / Isolation / Faux plafonds														
9	Lot 07 - Electricité courants forts et faibles	Lot 07 - Electricité courants forts et faibles														
10	Lot 08 - Chauffage / Ventilation / Equipements Sanitaires	Lot 08 - Chauffage / Ventilation / Equipements Sanitaires														
11	Lot 09 - Peinture / Enduit extérieur	Lot 09 - Peinture / Enduit extérieur														
12	Lot 10 - Carrelage / Faïence	Lot 10 - Carrelage / Faïence														
13	Lot 11 - Cuisine	Lot 11 - Cuisine														
14	Lot 12 - Résine de sol	Lot 12 - Résine de sol														
15	Réception de chantier	Réception de chantier														

CMA Formation de BOULAZAC

Réhabilitation partielle du site du CMA FORMATION de BOULAZAC

Planning Enveloppe des Travaux

AVERTISSEMENT :

- Ce planning enveloppe prévisionnel est donné à titre indicatif et ne pourra être pris comme référence ultérieure. Seul le planning définitif d'exécution, qui sera établi après diffusion des ordres de services de démarrage des travaux et signé par les entreprises, sera considéré comme contractuel (article 28.2 du CCAG TRAVAUX),
- Il n'y aura pas de périodes neutralisées pour cause de congés ou de fermeture des entreprises. Les entreprises retenues ne pourront élever aucune réclamation sur ce point,
- Il appartient à chaque entrepreneur de gérer les éventuels arrêts de travail de ses salariés en effectuant des rotations internes,
- Il appartient à chaque entrepreneur de gérer ses commandes et livraisons, aucun retard ne sera accepté pour les approvisionnements en matière première pour cause de fermeture ou congés de fournisseurs de chaque entreprise,
- Les seules prolongations de délais acceptés sont celles imposées par des modifications de programme en provenance du Maître d'Ouvrage (s'il y a lieu) et par lui acceptées.